

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 039-2018
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.166

Déposée le: 18.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 747/2018 du 27 juin 2018
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Conserver les témoins de l'histoire prévôtoise

Le Conseil-exécutif est prié, pour le cas où le transfert cantonal de Moutier devrait être effectué réellement, d'établir un rapport sur la conservation dans le patrimoine du canton de Berne du bâtiment du Tribunal régional de Moutier, et éventuellement de l'ancienne préfecture sise à côté en vue de les utiliser au titre de bâtiments patrimoniaux, culturels ou de mémoire par exemple.

Développement :

Le bâtiment de la préfecture et du Tribunal régional à Moutier sont chargés d'histoire et représentent de manière digne et respectueuse l'Etat cantonal bernois dans une région qui a de longue date bénéficié de ses bienfaits.

Dans le cas où le transfert de la Ville de Moutier au canton du Jura deviendrait tristement effectif, il convient de conserver dans le patrimoine du canton de Berne au moins le Tribunal régional, et éventuellement le bâtiment de l'ancienne préfecture.

En effet, en cas de vente de ces bâtiments au canton du Jura, il y a fort à parier que toute trace du canton de Berne sera instantanément retirée afin d'y établir ne serait-ce que symboliquement la domination sans partage du canton du Jura et effacer la mémoire de plus de 200 ans d'appartenance au canton de Berne.

Une telle négation de l'histoire serait une insulte à la moitié des votant(e)s prévôtois(es) qui a refusé la perspective de rejoindre le canton du Jura et aux plus de 10 % du corps électoral qui ne s'est pas exprimé le 18 juin 2017, et n'a donc pas non plus soutenu le changement de canton.

Dès lors, si le canton de Berne conserve ces bâtiments, il pourra en faire des lieux de mémoire et de réconciliation pour que la population prévôtoise n'oublie jamais les bienfaits que l'appartenance cantonale bernoise et plus largement les alliances avec Berne lui ont procuré pendant des siècles.

Il serait par exemple envisageable d'y installer des archives relatives à la prétendue Question jurassienne ou une sorte de musée du Jura bernois. Cela pourrait aussi constituer un symbole fort pour rallier les Prévôtois de l'avenir qui souhaiteront peut-être lancer un mouvement séparatiste pour revenir dans le canton de Berne lorsque la partie non fanatisée de la population se rendra compte qu'elle s'est fait gruger par les forces séparatistes et leurs promesses vides en vue du vote du 18 juin 2017.

Réponse du Conseil-exécutif

Les effets du transfert de Moutier dans le canton du Jura sur le patrimoine du canton de Berne doivent être considérés dans leur ensemble. Dans le contexte du projet global, le Conseil-exécutif décidera également de l'avenir des bâtiments à Moutier appartenant au canton. L'état actuel du projet ne permet toutefois pas encore de se prononcer sur le sort des bâtiments du canton. Le Conseil-exécutif examinera en temps voulu une éventuelle utilisation ultérieure et inclura dans cette réflexion des idées allant dans le sens du présent postulat. Les résultats des discussions seront communiqués dans le cadre du rapport circonstancié sur le projet global.

Destinataire

- Grand Conseil